



LA PERTINENCE D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI)

Objectif	Répondre à votre interrogation: Doit on acheter à titre personnel, ou professionnel son local d'exploitation, ou doit on constituer une Société Civile Immobilière?
Public visé	Tout public
Pré-requis	Aucun
Programme	<p>1 / Stratégie fiscale applicable à l'immeuble professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Conséquences du choix patrimoine professionnel.• Conséquence du choix patrimoine personnel• Possibilité d'un transfert du patrimoine professionnel vers le patrimoine personnel.• Intérêts de le SCI <p>2 / Qu'est ce qu'une Société Civile Immobilière?</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition• Règles fondamentales• Fonctionnement• Comment constituer une SCI?
Méthode pédagogique	Groupe de 12 personnes
Déroulement	<p>Durée: 1 jour (7 heures) - 1 jour par semaine Lieu: Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône 58, Avenue Maréchal Foch—69006 Lyon</p>
Coût	<p>TNS: 28.70 € Salarié: 108.50 €</p>
Renseignements	Laurence PEMERLE: 04 72 43 43 63 Courriel: l.pemerle@cma-lyon.fr